



MÉMOIRE sur l'amiante

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

par

Charles-Émile Giguère

Retraité, employé pendant 38 ans
de la Compagnie Johns-Manville, devenue Mine Jeffrey
d'Asbestos, Québec

Assisté par sa fille, Renée Giguère

11 février 2020

Courte présentation

Je suis Charles-Émile Giguère, âgé de 87 ans, ex-employé pendant 38 ans de la compagnie minière Canadian Johns-Manville d'Asbestos, devenue Mine Jeffrey.

Ferblantier de métier, j'ai travaillé 16 ans à l'atelier mécanique, 18 ans à l'entretien du moulin, en contact continu avec la fibre d'amiante chrysotile; les 4 dernières années, j'ai accompli différents emplois temporaires avant d'être mis à pied à 58 ans.

Au cours des années 1960, j'ai été représentant syndical des employés de métiers de la mine et du moulin. La CSN voulait remplacer la garde vieillissante des vétérans qui avait vécu la mémorable grève de 1949.

Un groupe de formation de la CSN a été mandaté pour choisir des représentants de chacune de ses mines affiliées, dont deux venants d'Asbestos et les autres de Thetford-Mines et la région amiantifère. Avec mon confrère Léo-Paul Thibault, nous avons été choisis pour représenter les travailleurs d'Asbestos.

Notre groupe d'une vingtaine de personnes s'est réuni toutes les fins de semaines, pendant 7 mois à l'Université de Sherbrooke pour participer à des cours de formation syndicale donnée par des professeurs sélectionnés pour guider notre génération syndicale montante. Toutes les dépenses inhérentes étaient payées par la CSN. Une année plus tard, la centrale fit paraître une offre d'emploi de conseiller technique syndical. J'ai laissé filer cette offre d'emploi que j'ai toujours regretté.

À ma demande, à l'âge de 82 ans, j'ai passé des tests respiratoires au département de pneumologie du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le CHUS. Bien qu'ayant été en contact intime avec l'amiante, dans les tuyaux et dans les machines pendant 38 ans et ayant cessé de travailler à la compagnie 24 ans auparavant, étonnement, je n'ai aucune séquelle. Il est de notoriété publique que l'amiantose se diagnostique plusieurs années après avoir été en contact avec l'amiante. Fait notable, je n'ai jamais fumé de ma vie.

Maintenant retraité à plein temps et autodidacte insatiable, je m'intéresse à l'histoire, à la culture et bien sûr aux tribulations de l'industrie de l'amiante. Depuis 5 ans, je rédige et publie chaque mois un blogue sur ces sujets et je partage mes points de vue sur [Les carnets de Charles-Émile](#).

L'intérêt que je porte à ce projet

Tout au long de ces lignes, notez que le mot générique AMIANTE est employé pour désigner le nom du chrysotile, dont il est l'une de ses six sous-espèces.

L'amiante, comme toute chose, n'est pas un monobloc. Il y a différents types d'amiante, ayant différentes propriétés. Le chrysotile fait bande à part dans la famille de l'amiante.

Cette fibre est imputrescible, incorruptible, isolante de la chaleur, du froid et de l'électricité. Également, elle est tissable, souple, malexable avec d'autres produits comme le ciment et le bitume. La force tensile d'une brindille d'amiante à même dimension est plus résistante que celle du fer, et de plus, résiste aux affres du vieillissement.

En 1986, après l'explosion au départ de la navette Challenger, les savants en multi-sciences de la NASA n'ont pas hésité à passer outre au bannissement américain pour placer une grosse commande à la Mine Jeffrey d'Asbestos. La NASA était convaincue que rien ne peut surpasser ce produit naturel que très peu de pays industrialisés ont la capacité de produire.

Or, je me questionne depuis des décennies pour comprendre pourquoi une industrie prospère qui produit un matériau qualifié de magique, qui sert même la NASA, disparaît sans que l'industrie moderne ne sache en produire un qui puisse l'égaler, tant au niveau qualité incomparable que bas coût de production.

Une fois l'amiante éliminé, qu'en reste-t'il? Seulement des accidents géologiques, des trous, des accumulations de résidus et la hantise mondiale d'une maladie qualifiée de dangereuse? Il y a eu des morts, je le reconnais, mais sont-elles vraiment dues seulement à l'amiante?

Je ne me fais pas à l'idée. À qui et pour quels avantages, ce bannissement sert-il?

Le chrysotile n'est pas dangereux en soi, on l'a taxé de dangerosité, en premier lieu, pour obtenir compensation aux usagers du tabac œuvrant dans l'industrie du chrysotile; en second lieu, repris par des groupes de pression intéressés à sa disparition.

Le chrysotile est devenu le bouc émissaire des maladies causées par le tabagisme, cette néfaste habitude pour une partie de la population qui en fait usage.

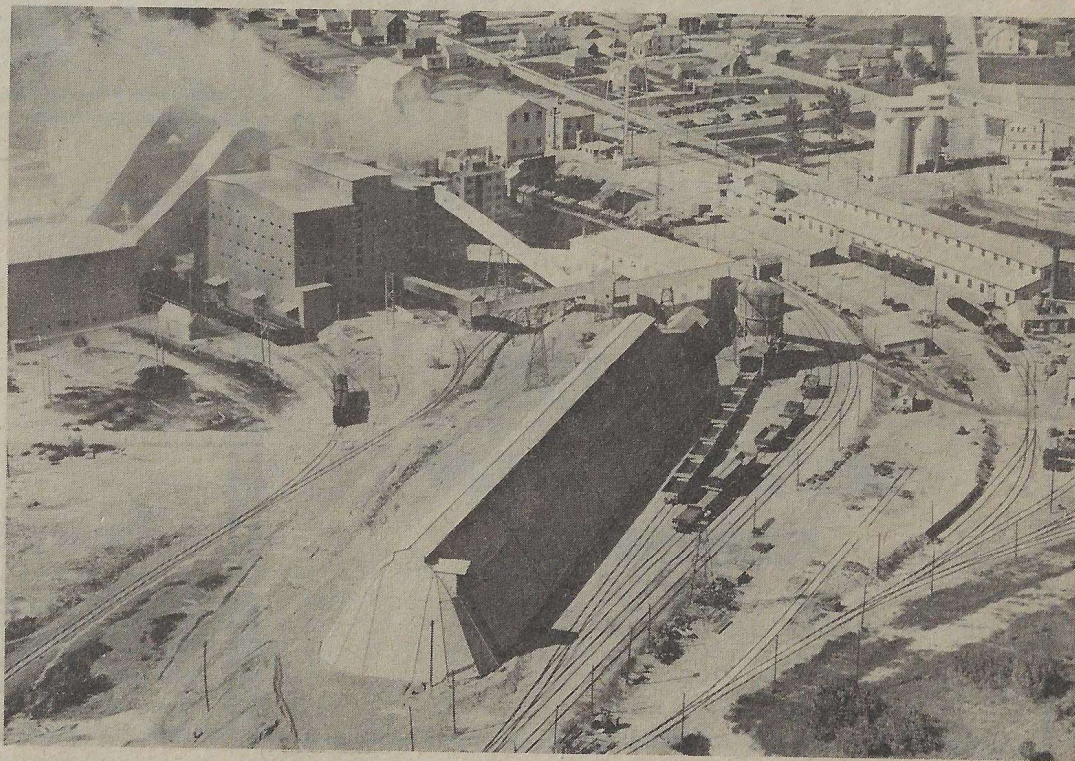
On a nommé cette maladie « amiantose » comme étant la principale cause des dommages aux poumons et aux principaux organes, toujours en ignorant volontairement le tabac dont il en était le corollaire.

L'amiante, incluant le chrysotile, a été mis au banc des accusés par la majorité des gens, mais très peu viennent à la défense de ce matériau noble. Je dénonce cet état de fait.

Être exposé à l'amiante ne mène pas automatiquement à l'amiantose. J'en suis une preuve vivante. Et je ne suis pas le seul des employés à avoir été exposé intimement et pendant longtemps à l'amiante chrysotile, et à n'avoir aucune séquelle, ni aucune trace d'amiantose. Comment le démontrer pour être bien entendu et rétablir la perception que l'amiante ne tue pas par son simple contact?



1897 à Asbestos: Le premier reef moulin d'amiante au Canada



Le Moulin #4 avec l'entrepôt de minerai au premier-plan.

Ces photos représentent les deux premiers moulins d'Asbestos construits successivement servant à récolter la fibre longue utilisée pour le tissage industriel. La courte, qui n'avait pas encore débouché et devenue indésirée, s'envolait avec l'air qui avait servi à la séparer de la longue, sans traitement particulier de récupération.

En fait, ce rejet d'air remis dans l'atmosphère contenait encore un certain pourcentage de fibre longue. Poussée par le vent, elle retombait sur la région, été comme hiver, jour et nuit, 6 jours par semaine. Il « neigeait » sur le terroir agricole d'une neige grisâtre qui ne fondait pas l'été. La partie la plus pesante, les particules de pierre atterraient près du moulin et de la ville d'Asbestos, tandis que la plus légère continuait sa course en campagne.

La ménagère « balayait » les moustiquaires, les animaux de la ferme se régalaient de cette herbe et la famille mangeait les produits amiantés du jardin. L'hiver, le fermier nourrissait son troupeau de foin assaisonné de chrysotile. Cette « neige » déposée au sol était de la fibre d'amiante à 100 %.

Jamais de décès d'amiantose ne furent signalés à cette époque, ni sur les humains ou chez les animaux.

Ce phénomène a existé pendant 50 ans pour s'arrêter après la construction d'un nouveau complexe minier au début des années 1950. On déplorait son omniprésence indésirable, mais on n'en faisait pas un grief.

C'était au temps où le chrysotile n'était pas encore devenu DANGEREUX.

Voilà que maintenant, on a peur que le +/- 2 % contenu dans ces résidus entassés depuis un siècle contamine le sol, l'eau et l'air de cette même région.

Mes opinions sur l'ensemble du projet

Je suis entièrement favorable à l'exploitation des résidus d'amiante d'Asbestos. Le minerai, actuellement inutilisé, est disponible en grande quantité et facile d'accès. Également, les frais d'extraction ont déjà été payés.

Situé au centre de la province, facile d'accès, sans transhumance de main-d'œuvre, le site est près de surcroît de l'Université de Sherbrooke qui a développé une expertise en la matière.

Déjà au début des années cinquante, nous travailleurs de l'atelier mécanique de la Compagnie Johns-Manville avons souvent fabriqué des pièces expérimentales commandées par les chercheurs sur le magnésium de l'UdS.

Je crois fermement que le projet de valorisation des haldes minières est financièrement viable et valorisant pour la région, la province et le pays. Nous possédons un matériau d'une grande valeur, incomparable, qui peut faire l'envie du monde industriel et contribuer de ses nombreux bienfaits à plusieurs secteurs de l'économie.

Les haldes minières d'Asbestos, une fois traitées, vont produire le magnésium qui est l'alliage de demain qui servira notamment tant au secteur industriel, aux équipements sportifs qu'aux appareils électroniques, en raison de sa légèreté, sa polyvalence et sa force.

Mes préoccupations liées au projet

Le sujet de l'amiante soulève des passions, des peurs, des inepties. Le sujet est vaste et contradictoire.

Le tabac n'est jamais associé directement à l'amiante, comme étant une cause contribuant à l'amiantose. Le tabac ne crée pas de problème pour la santé, alors que l'amiante en porte toute la responsabilité. Selon moi, c'est là que le bât blesse.

À mon sens, le plus grand défi va être de juguler la peur hystérique de ce « bouc émissaire de l'amiante » que nous travailleurs avons créée et que certains lobbies ont hypertrophiée pour camoufler intentionnellement le nom du responsable : le tabagisme.

Quels sont les pourcentages de gens atteints d'amiantose qui ont été des fumeurs versus des non-fumeurs? Les gens atteints d'amiantose souffraient-ils de faiblesses pulmonaires, d'asthme? Est-ce possible de documenter ces faits de façon impartiale, juste, objective?

Par ailleurs, des gens ont obtenu des compensations pour cause d'amiantose, sans avoir jamais été en contact direct avec ce minéral dit « dangereux ». En guise d'exemples surréalistes, j'en retiens deux parmi une liste beaucoup plus longue :

- Une ex-secrétaire a travaillé à l'Université de Montréal, l'endroit avait été désamianté auparavant, la CNESST a refusé de l'indemniser en arguant qu'il n'y avait pas de traces d'amiante dans ses poumons, tel que rapporté par *La Presse* de Montréal le 12 juillet 2019. Elle avait perdu un poumon au préalable et son deuxième poumon étant affecté, mais en alléguant l'effet rémanent de l'amiante, elle a réussi à obtenir plusieurs dizaines de milliers de dollars de groupements américains (John Manville et National Gypsum à ma connaissance), qui viennent en aide aux victimes d'amiante, deux firmes américaines ayant commercialisé au Canada de l'amiante (pour la première et du gypse pour la deuxième);¹
- des héritiers d'un travailleur à l'emploi de l'American Biltrite, tel que rapporté par Ici Radio-Canada le 16 août 2016, ont obtenu compensation de 107 000 \$, suite au jugement de la juge, sur présomption non négociable que l'employé a été exposé à l'amiante.

« La décision rendue par le Tribunal pour ce cas-ci va plus loin qu'à l'habitude. [...] Il existe dans la loi une présomption que lorsqu'une personne a été exposée à l'amiante, on présume que si elle décède d'une maladie pulmonaire ou d'une amiantose, on présume que c'est en raison du travail. Ce qu'il y a de particulier dans la décision, c'est qu'on éclaircit l'application de cette présomption-là, en disant que l'employeur ne peut pas se contenter de faire la démonstration qu'il est possible que le travailleur soit décédé pour une autre cause, ou il ne peut pas non plus [...] dire qu'il y a eu exposition à l'amiante, mais qu'elle n'est pas suffisante » a témoigné l'avocat de la famille.

« Ouvrir la porte pour une première fois ça n'a pas été facile. Je suis resté surpris de voir qu'ils ont eu gain de cause » a dit le président du syndicat de l'Association des employés du caoutchouc de Sherbrooke.²

Que dire des bâtiments et nos routes qui en contiennent? Seront-ils tous à démolir? Quelles sommes d'argent colossales sommes-nous prêts à investir pour son éradication? À qui profitent cette phobie?

L'amiante est le bouc émissaire parfait pour lui imputer des maux et offrir des compensations à ses victimes alléguées.

Où va s'arrêter cette peur, cette aberration, ces inepties?

Mes suggestions et commentaires susceptibles d'améliorer le projet

Il est entendu que par le dépôt de ce mémoire, je legs mon regard sur l'amiante par mon vécu et mon expérience dans l'industrie de l'amiante où j'y ai passé la majeure partie de ma vie de travailleur. Sans doute, je ne serai plus de ce monde pour voir la suite des choses.

Cependant, dans un premier temps, il me semble primordial de changer la perception de l'amiante. Quels seront les meilleurs moyens à utiliser pour y arriver? Je fais appel à l'intelligence collective québécoise et à notre honnêteté intellectuelle pour replacer la donne. Que la Santé publique soit impartiale dans l'analyse objective des cas de maladies pulmonaires et des impacts du tabagisme.

Dans un deuxième temps, je crois fermement que nous possédons la connaissance et le savoir-faire technologique pour créer des installations adéquates, à la fine pointe de la technologie, qui permettront de soutirer des haldes minières et de traiter les fibres d'amiante de meilleures façons, dans le respect des employés, de la communauté et de l'environnement.

Bibliographie

-
- ¹ Exposition à l'amiante : « Je me bats pour ma survie », Marc Thibodeau, La Presse, 12 juillet 2019
² ici.radio-canada.ca/nouvelle/797858/indemnisation-amiantose-american-biltrite-presomption